



TOUR 79 / 2025

11-12-13-14 Juillet 2025

REGLEMENT

ARTICLE 1 – ORGANISATION :

Le 24^{ème} TOUR CYCLISTE des DEUX-SEVRES magasins U est organisé par :

Le Comité d'Organisation du Tour Cycliste des Deux-Sèvres – Hôtel de la Vie Associative – 79000 NIORT

Tél : 07 84 00 99 39

Courriel : hervechauvin79@gmail.com Site : www.tour79.fr

Il se dispute les 11 – 12 – 13 – 14 juillet 2025, sous le règlement de la Fédération Française de Cyclisme.

ARTICLE 2 – CATEGORIE :

L'épreuve est réservée aux coureurs des catégories amateurs de ELITE et Open 1. Elle est inscrite au calendrier FFC « Elite Nationale ».

L'épreuve est classée 2.12.1

ARTICLE 3 – PARTICIPATION :

Conformément à l'article 2.1.2 du règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes :

- Equipe Nationale française
- Equipe étrangères, régionales et de club (4 équipes maximum)

Le nombre de coureurs par équipe est minimum 4 et de maximum 6.



ARTICLE 4 – DISTANCE :

L'épreuve se déroulera en 3 étapes et 2 demi-étapes réparties comme suit :

1 ^{ère} étape	Vendredi 11 juillet	Argentonnay - Chiché	157.00 kms
2 ^{ème} ½ étape	Samedi 12 juillet matin	Chauray - Chauray	92.00 kms
3 ^{ème} ½ étape	Samedi 12 juillet AM	Echiré – Echiré (Clm ind)	18.00 kms
4 ^{ème} étape	Dimanche 13 juillet	Mazière en Gâtine – Gourgé	156.00 kms
5 ^{ème} étape	Dimanche 14 juillet	St Gèneroux- Pierrefitte	134.00 kms

ARTICLE 5 – LE COLLEGE DES COMMISSAIRES ARBITRES :

Le collège des commissaires arbitres est composé des membres suivants :

- Président du Jury : BROUSTAUT Carine
- Arbitre titulaire 1 : Patrick Saint Martin
- Arbitre titulaire 2 : Béatrice Saint Martin
- Juge à l'arrivée : Philippe Moreau
- Arbitre moto 1 : Aurélie LHOMMEDET
- Arbitre moto 2 : Valérie PICAUD
- Chronométrateur 1 : Sylvain SOUSSENS
- Chronométrateur 2 :
- Délégué départemental : Yannick DECOU
- Délégué anti-dopage :

Le Président du Jury et les deux Arbitres titulaires prononcent les sanctions après consultations des autres membres du Collège des Arbitres.

ARTICLE 6 – PERMANENCE :

Au départ de l'épreuve, la permanence se tiendra au Lycée des Sivadières à Bressuire.

La permanence sera ouverte le **Jeudi 10 juillet 2025 de 16h00 à 17h45.**

La confirmation des partants et le retrait des dossiers par les Directeurs Sportifs se fera à la permanence de 16h00 à 18h00.

La réunion des Directeurs Sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC, en présence des Membres du Collège Arbitre est fixée à la permanence le Jeudi 10 juillet 2025 à 18h00.

ARTICLE 7 – DEPART :

Une zone de départ est mise en place pour le stationnement des Directeurs Sportifs sur chaque étape.



Après l'appel des coureurs et le départ fictif. Il se fera arrêté pour toutes les étapes à l'endroit mentionné sur le programme officiel.

Cet endroit est matérialisé par un panneau « km 0 ».

L'ordre de marche des véhicules en course est celui défini par le règlement FFC.

ARTICLE 8 – DEPANNAGE :

Le dépannage se fera à droite.

Deux véhicules d'assistance « neutre » et une moto assureront le dépannage en course.

Les équipes pourront également assurer le dépannage de leurs coureurs en course au moyen d'un véhicule à l'échelon course.

ARTICLE 9 – VEHICULES SUIVEURS :

Tous les monospaces sont interdits à l'échelon course. Ils devront se tenir à la dernière place des véhicules techniques.

Le véhicule du médecin de la course suivra le peloton principal et sera positionné derrière le Président du Jury.

Un véhicule balai suivra les derniers coureurs de la course. Au franchissement de la ligne d'arrivée, le Commissaire à bord, s'arrêtera et remettra les dossards des coureurs ayant abandonné.

Une moto « info » transmettra les informations de la course.

Une moto « ardoisier » indiquera brièvement les écarts aux coureurs.

Un médecin, un infirmier et deux secouristes ainsi que deux ambulances assureront les secours au cours de l'épreuve sous contrôle du S.D.I.S

ARTICLE 10 – RADIO TOUR :

Les radios scanners seront mises en place par la société Bretagne Service Course **le Jeudi 10 juillet 2025 de 17h00 à 19h00 au Lycée des Sicaudières. La fréquence sera de 157,550 Mhz.** Chaque concurrent sera équipé d'un transpondeur si celui-ci n'est pas rendu à la fin de l'épreuve il sera facturé 60€ T.T.C

ARTICLE 11 – PARCOURS :

En cas d'accident ou d'incident risquant de fausser le déroulement de la course, le Président du Jury des Arbitres en accord avec le Directeur de Course, et après avoir averti le Chronométrateur peut décider :

1. De modifier le parcours,



2. De déterminer une neutralisation temporaire de la course,
3. D'annuler une partie de l'épreuve ainsi que tous les résultats des classements intermédiaires disputés préalablement sur cette partie et de redonner un nouveau départ à proximité du lieu où la course a été interrompue,
4. De conserver les résultats acquis et de redonner un nouveau départ en tenant compte des écarts enregistrés au moment de l'incident.

ARTICLE 12 – OBSTACLES SUR LE PARCOURS :

Les obstacles que pourront rencontrer les concurrents sur le parcours, seront signalés à l'aide d'un drapeau de couleur jaune par l'un des 35 motards civils.

ARTICLE 13 – INCIDENTS DE COURS DANS LES DERNIERS KILOMETRES :

- Etape en ligne
Selon l'article du règlement FFC 2.6.24, en cas de chute, de crevaison ou d'incident dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureur(s) accidenté (s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur (s) en compagnie du ou desquels il (s) se trouvai(en)t au moment de l'accident. Leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.
Si à la suite d'une chute dans les trois derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur (s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de l'accident.

ARTICLE 14 – RAVITAILLEMENT :

Le ravitaillement des coureurs ne sera possible qu'après le panneau « km 30 » et avant le panneau « km 20 » de l'arrivée et se déroulera derrière le véhicule du Président du Président du Jury.

Le Président du Jury aura autorité de modifier ces critères en fonction des conditions de course et des conditions climatiques.

ARTICLE 15 – ARRIVEE :

Un panneau indiquera les 25, 20, 10, 5, 4, 3, 2 derniers kilomètres.

Une Flamme rouge indiquera le dernier kilomètre.

Des panneaux indiqueront la distance restant à parcourir jusqu'à l'arrivée (500m, 300m, 200m, 150m, 100m, 50m).

Les temps seront pris sur la ligne d'arrivée.

ARTICLE 16 – DELAI D'ARRIVEE :

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

*Comité d'Organisation du Tour Cycliste des Deux-Sèvres
Hôtel de la vie associative 12 rue Joseph Cugnot 79000 NIORT
Edition du : mardi 8 juillet 2025*



1 ^{ère} étape		15 %
2 ^{ème} étape		15 %
3 ^{ème} ½ étape		25 %
4 ^{ème} ½ étape		15 %
5 ^{ème} étape		15 %

ARTICLE 17 – PENALITES :

Le barème réglementaire des pénalités appliquées sera celui de la F.F.C.

ARTICLE 18 – LES CLASSEMENTS :

L'épreuve comprendra sept classements distincts :

- Le classement général par ordre d'arrivée
- Le classement du meilleur sprinter
- Le classement du meilleur grimpeur
- Le classement du meilleur jeune
- Le classement du combiné
- Le classement du meilleur coureur OPEN
- Le classement par équipe.

Article 19 – LE CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL AU TEMPS : MAILLOT JAUNE

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les fractions de seconde enregistrée lors des étapes contre la montre individuelles (y compris le prologue) sont réincorporées dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité ou à défaut d'étapes contre la montre individuelle, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape à l'exception des étapes contre-la-montre par équipes, et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée

ARTICLE 20 – LE CLASSEMENT DE MEILLEUR JEUNE : MAILLOT BLANC

Le classement du meilleur jeune s'obtient par l'addition des temps acquis lors des différentes étapes de l'épreuve pour les coureurs de 19, 20, 21 et 22 ans.

En cas d'égalité de temps au classement général jeune final, ce sont les centièmes de seconde qui départageront les coureurs ex-aequo.

ARTICLE 21 – CLASSEMENT DU MEILLEUR COUREUR OPEN : MAILLOT BLEU

Le leader de l'étape du jour sera récompensé par la remise du maillot quotidiennement.



Le classement final du meilleur coureur OPEN s'obtient par l'addition des temps acquis lors des différentes étapes de l'épreuve par les coureurs OPEN.

En cas d'égalité de temps au classement général final OPEN, ce sont les centièmes de seconde du contre-la-montre qui départagera les coureurs ex-aequo.

ARTICLE 22 – CLASSEMENT DU MEILLEUR GRIMPEUR : MAILLOT A POIS

Le classement de meilleur grimpeur s'obtient par l'addition de points acquis lors des classements mis en place sur le parcours. [Voir roadbook sur le site TOUR 79](#)

Etape 1 :

1. Km
2. Km
3. Km

Etape 2 matin :

1. Km
2. Km
3. km

Etape 4 :

1. Km
2. Km
3. Km

Etape 5 :

1. Km
2. Km
3. Km

L'attribution des points s'attribuera de la manière suivante :

1 ^{er} : 6 Pts	2 ^{ème} : 4 Pts	3 ^{ème} : 2 Pts	4 ^{ème} : 1 Pt
-------------------------	--------------------------	--------------------------	-------------------------

En cas d'égalité au classement général individuel de la montagne, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans les côtes



2. Classement général individuel au temps.

Pour être classé au classement final, les coureurs devront terminer l'épreuve dans les délais.

Des panneaux placés sur le parcours indiqueront les derniers 500m avant la ligne de classement.

ARTICLE 23 – LE CLASSEMENT DU MEILLEUR SPRINTER : MAILLOT VERT

Le classement de meilleur sprinter s'obtient par l'addition de points acquis lors des classements mis en place sur le parcours. [Voir roadbook sur le site Tour 79](#)

Etape 1 : voir roadbook

1. Km
2. Km
3. Km

Etape 2 matin : voir roadbook

1. Km
2. Km
3. Km

Etape 4 : voir roadbook

1. Km
2. Km
3. Km

Etape 5 : voir roadbook

1. Km
2. Km
3. km

L'attribution des points s'attribuera de la manière suivante :

1 ^{er} : 6 Pts	2 ^{ème} : 4 Pts	3 ^{ème} : 2 Pts	4 ^{ème} : 1 Pt
-------------------------	--------------------------	--------------------------	-------------------------

En cas d'égalité au classement général individuel aux points, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de victoires d'étapes
2. Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires comptant pour le classement général aux points
3. Classement général individuel au temps.



Pour être classé au classement final, les coureurs devront terminer l'épreuve dans les délais.

Des panneaux placés sur le parcours indiqueront les derniers 500m avant la ligne de classement.

ARTICLE 24 – LE CLASSEMENT DU COMBINÉ : MAILLOT ROUGE

Le leader du combiné de l'étape du jour sera récompensé par la remise du maillot quotidiennement.

Le classement du combiné s'obtient par l'addition des places aux classements généraux suivant :

Classement du meilleur sprinter

Classement du meilleur grimpeur.

Pour être classé, le ou les coureurs devront figurer dans les deux classements et pour figurer au classement final terminer l'épreuve dans les délais.

En cas d'égalité de points au classement final, c'est la place au classement général qui départage les ex-aequo.

ARTICLE 25 – LE CLASSEMENT PAR EQUIPE

Le classement par équipes du jour s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois meilleurs temps de l'étape.

En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape. Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans le classement par équipes du jour
2. Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes du jour, etc.

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes.

ARTICLE 26 – Le classement du plus combatif de l'étape

A chaque étape, un jury du Comité d'Organisation désignera le coureur le plus combatif de l'étape se verra remettre un lot. Le lot sera remis lors du protocole de chaque arrivée.

ARTICLE 27 – CHALLENGE Cheminée GUILBAUD



A chaque étape, il sera disputé un sprint « Challenge Cheminée GUILBAUD. Le vainqueur de ce sprint se verra remettre un lot. Le lot sera remis lors du protocole de chaque arrivée avec une prime de 50 €.

ARTICLE 28 – CHALLENGE COURILLEAU

A chaque étape, il sera disputé un sprint « Challenge COURILLEAU ». Le vainqueur de ce sprint se verra remettre un lot. Un lot sera remis lors du protocole de chaque arrivée avec une prime de 50 €.

ARTICLE 29 – CHALLENGE coureur des Deux Sèvres LEUL MENUISERIE

A chaque étape, il sera disputé un challenge “ LEUL MENUISERIE “ récompensant du 1 er coureur de l'étape formé ou licencié dans un club des Deux Sèvres. Un lot sera remis lors du protocole de chaque arrivée avec une prime de 100 €.

ARTICLE 30– PROTOCOLE

Protocole journalier

La cérémonie protocolaire journalière se déroulera sur le podium prévu à cet effet dès la fin de l'étape. Les coureurs devront se présenter en tenue dans les dix minutes qui suivent l'arrivée.

Le 11 juillet :

Seront conviés au protocole pour la remise des trophées qui se déroulera au Podium protocolaire les coureurs suivants :

- Le premier de l'étape (maillot podium non porté en course)
- Le leader du classement général individuel au temps
- Le leader du classement de meilleur sprinter
- Le leader du classement du meilleur grimpeur
- Le leader du classement du meilleur jeune
- Le leader du classement du combiné
- Le leader du classement du meilleur OPEN
- La meilleure équipe au classement par équipe du jour et son directeur sportif
- Le coureur le plus combatif (maillot podium non porté en course)
- Le 1^{er} du challenge Cheminée GUIILBAUD
- Le 1^{er} du challenge COURILLEAU
- Le 1 er coureur issu des Deux Sèvres

Le 12 juillet Matin :

- Le premier de l'étape (maillot podium non porté en course)



- Le leader du classement général individuel au temps
- Le leader du classement de meilleur sprinter
- Le leader du classement du meilleur grimpeur
- Le leader du classement du meilleur jeune
- Le leader du classement du combiné
- Le leader du classement du meilleur OPEN
- La meilleure équipe au classement par équipe du jour et son directeur sportif
- Le coureur le plus combatif (maillot podium non porté en course)
- Le 1^{er} du challenge Cheminée GUILBAUD
- Le 1^{er} du challenge COURILLEAU
- Le 1^{er} coureur issu des Deux Sèvres

Le 12 juillet Après-Midi :

Seront conviés au protocole pour la remise des trophées qui se déroulera au Podium protocolaire les coureurs suivants :

- Le vainqueur de l'étape (maillot podium non porté en course)
- Le leader du classement général individuel au temps
- Le leader du classement du meilleur jeune
- Le leader du classement du meilleur OPEN
- La meilleure équipe au classement par équipe du matin et son directeur sportif
- Le 1^{er} coureur issu des Deux Sèvres

Le 13 juillet

Seront conviés au protocole pour la remise des trophées qui se déroulera au Podium protocolaire les coureurs suivants :

Le premier de l'étape (maillot podium non porté en course)

Le leader du classement général individuel au temps

- Le leader du classement du meilleur sprinteur
- Le leader du classement du meilleur grimpeur
- Le leader du classement du meilleur jeune
- Le leader du classement du combiné
- Le leader du classement du meilleur open
- La meilleure équipe au classement par équipe du jour et son directeur sportif
- Le coureur le plus combatif (maillot podium non porté en course)



- Le premier du challenge “cheminées GUILBAUD”
- Le premier du challenge “COURILLEAU”
- Le premier coureur issu des Deux-Sèvres.

Le 14 JUILLET

Seront conviés au protocole pour la remise des trophées qui se déroulera au Podium protocolaire des coureurs suivants :

- Le premier de l'étape (maillot podium non porté en course)
- Le leader du classement général individuel au temps
- **Le 2^{ème} et le 3^{ème} du général**
- Le leader du classement de meilleur sprinter
- Le leader du classement du meilleur grimpeur
- Le leader du classement du meilleur jeune
- Le leader du classement du combiné
- Le leader du classement du meilleur OPEN
- La meilleure équipe au classement par équipe du jour et son directeur sportif
- Le coureur le plus combatif
- Le 1^{er} du challenge Cheminée GUILBAUD
- Le 1^{er} du challenge COURILLEAU
- Le 1^{er} coureur issu des Deux Sèvres

ARTICLE 31 – ORDRE DES MAILLOTS

En cas de cumul de maillots de leader pour un ou plusieurs coureurs, l'ordre de préférence est établi de la façon suivante :

- Maillot jaune : leader de l'épreuve
- Maillot vert : leader des sprinters
- Maillot à pois : leader des grimpeurs
- Maillot blanc : leader des jeunes
- Maillot rouge : leader du combiné
- Maillot bleu : leader des OPEN

ARTICLE 32 – RECLAMATION :

S'il y a lieu, les réclamations se feront par écrit par le ou les coureurs ou par le Directeur Sportif responsable dans les délais suivants :

- 30 minutes maxi après l'affichage en ce qui concerne les classements
- 30 minutes maxi après l'arrivée pour le reste.



ARTICLE 33 – DOUCHES :

Les arrivées étant proches de la ville de Bressuire...

ARTICLE 34 – CONTROLE ANTI-DOPAGE :

Le contrôle anti-dopage se déroulera conformément à la législation en vigueur :

- Etape 1 :
- Etape 2 Matin :
- Etape 3 Après-Midi :
- Etape 4 :
- Etape 5 :

ARTICLE 35 – DOTATION DES MAILLOTS :

- Maillot jaune : Classement Général individuel au temps grille 3050/25
- Maillot vert : Classement des Sprinters dotation finale grille 335/3
- Maillot à pois : Classement des Grimpeurs dotation finale grille 335/3
- Maillot blanc : Classement des jeunes grille 228/5
- Maillot rouge : Classement du Combiné grille 335/3
- Maillot bleu : Classement des 2èmes catégories grille 228/5
- Classement par équipe : dotation finale grille 564/5

ARTICLE 36 – DOTATION DES ETAPES

- Etape 1 : Grille 1220/20
- Etape 2 : Grille 1220/20
- Etape 3 Matin : Grille 610/20
- Etape 3 Après-Midi : Grille 610/20
- Etape 4 : Grille 1220/20

ARTICLE 37 – CONTROLE DE DEPART :

Les contrôles de départ auront lieu selon la réglementation fédérale : ouverture 1 heure été fermeture ¼ heure avant le départ. La signature de la feuille d'émargement se fera au départ de chaque étape, l'équipe au complet.

ARTICLE 38 – DOSSARD :

Chaque coureur recevra un transpondeur, (une caution de 60 euros sera demandée par transpondeur et par coureur), 2 dossards qui devront être préparés de 5 cm pour faciliter sa lisibilité et la prise de de l'arrivée par la photo finish. Il sera également remis une plaque de cadre qui devra être mise de façon très visible et suffisamment fixée afin de ne pas la perdre. En cas du non-respect et de réclamation, le Président du Jury et des Arbitres de course seront les seuls à en décider.



ARTICLE 39 – ORDRE DES VOITURES :

Un tirage au sort aura lieu le 1 jour au moyen de billets comportant le nom des équipes engagées. Le premier nom sortant se verra attribuer la 1ère place, le second nom sortant la deuxième place, etc.

A partir de la 2^{ème} étape, le premier coureur de chaque équipe au classement général au temps de chaque étape déterminera la place pour son équipe.

ARTICLE 40 – DISPOSITION DES PORTEURS DE MAILLOTS :

Les porteurs de maillots de leader sont tenus de se positionner au premier rang des coureurs lors de la formation du peloton au départ fictif et ce jusqu'au départ réel (sous peine de pénalité).

ARTICLE 41 :

Le Directeur de course est chargé de la bonne marche de l'organisation. La discipline concernant les suiveurs officiels autorisés sera assurée par le Président du Jury.

ARTICLE 42 :

Le collège des Arbitres délibérera à huit clos sous la présidence du Président du Jury.

ARTICLE 43 :

Pour les cas non prévus au présent règlement, le jury des Arbitres sera appelé à prendre une décision en conformité au règlement de la Fédération Française de Cyclisme.

ARTICLE 44 :

L'organisation ne prendra plus à sa charge l'hébergement d'un coureur ayant abandonné, sauf cas de force majeure. L'organisation se réserve le droit de revenir sur cette décision.

ARTICLE 45 :

Les organisateurs remercient les responsables d'équipes de bien vouloir observer ledit règlement et rappellent leurs soucis de bonne tenue et de présence lors des cérémonies protocolaires et du port obligatoire du Maillot distinctif attribué. Tout coureur ne se présentant pas à la cérémonie protocolaire sera sanctionné par une amende de 64 euros et l'organisateur se réserve le droit de retirer tout ou partie des prix conformément au règlement disciplinaire article 12.1.001 G14.

ARTICLE 46 :

Chaque équipe devra fournir à l'Organisation la photocopie de l'Attestation d'assurance la couvrant en tant que suiveurs lors de l'épreuve.

ARTICLE 47 - HEBERGEMENT, REPAS :



Les lieux d'hébergement seront fermés de 11h à 18h. Les coureurs ayant abandonné devront respecter ces horaires.

Les petits-déjeuners, déjeuners et dîners seront pris au Lycée des Sicaudières à Bressuire (lieu d'hébergement) Les repas pris en dehors de notre structure ne seront pas pris en charge par l'organisation.

ARTICLE 48 – DEVELOPPEMENT DURABLE :

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (compétiteurs, directeurs sportifs et accompagnateurs) l'engagement pris dans le cadre de l'éco-responsabilité.

Il y a de la responsabilité de chacun dans ses attitudes avant, pendant et après l'épreuve, afin de veiller à ne pas jeter de papiers, emballages ou tout autres détritiques en dehors des emplacements prévus à cet effet. Une dotation de 4 sacs poubelles sera allouée à chaque équipe.

Une zone déchet est prévue à chaque étape matérialisée par des panneaux ZONE DECHET

ARTICLE 49 – ACCORD GENERAL :

Les engagements sont au prix de 15€ par coureurs et par étape soit 5 engagements par coureur soit 450€ pour l'équipe.

L'accueil se fait le jeudi après-midi à partir de 14h au lycée des Sicaudières Route de NANTES à BRESSUIRE. La prise en charge des équipes est du jeudi soir au dimanche midi Par ailleurs chaque coureur devra apporter son couchage aucun éléments de literie sera fourni. Le fait d'être engagé implique que chaque concurrent et directeur sportif aient pris connaissance du présent règlement et en acceptent les termes

Fin